La normalisation des conduits métalliques

Généralités:

Les produits de la construction doivent être conformes à la «Directive des produits de construction» DPC n° 89/106/CEE. Cette directive a été transposée en droit français par Décret le 8 juillet 1992. Les conduits doivent être conformes aux six exigences essentielles de l'annexe 1 de cette directive:

1 - Résistance mécanique et stabilité 2 - Sécurité en cas d'incendie 3 - Hygiène, santé et environnement
4 - Sécurité d'utilisation 5 - Protection contre le bruit 6 - Economie d'énergie et isolation thermique

Pour ce faire deux normes de produits ont été élaborées:

- NF EN 1856-1: Prescription pour les conduits de fumée métalliques - Partie 1: Composants de système de conduit de fumée.
- NF EN 1856-2: Prescriptions relatives aux conduits de fumée métalliques - Partie 2: Tubage et éléments de raccordement métalliques

L'arrêté du 2 juillet 2004 impose la conformité à ces deux normes. **Le marquage CE est donc obligatoire** depuis le 30 juin 2005 pour les fabricants. Ce délai est porté au 31 décembre 2006 pour les distributeurs.

Tous les conduits de fumée métalliques installés aprés le 1er janvier 2007 devront être marqués CE

La mise en oeuvre reste toujours du domaine des Documents Techniques Unifiés (DTU):

- DTU 24-1 pour les travaux de fumisterie
- DTU 24-2 pour les travaux d'âtrerie.

Ces deux DTU sont en cours de révision afin d'être harmonisés avec les textes européens.

Le marquage CE suivant les normes NF EN 1856-1 et 1856-2:

Exemple de marquage **EN 1856-1 T450 N1 D Vm L20040 G80**

Référence de la norme:

Classe de température:
Niveau de Température de service normal (ex. 450°C)

Classe de pression:
N= pression Négative P= Pression positive H= Haute pression

Résistance aux condensats:
W= fumée humide D= fumée séche

Résistance à la corrosion:
V1= combustibles gazeux V2= combustibles liquides V3= Combustibles solides
Vm= déclaration du type de matériau: exemple : L xx xxx
Code matière = 20: inox 304 - 50: inox 316
Epaisseur en centième de millimètre ex: 040= 0.4mm

Résistance au feu de cheminée: G= oui O= non
suivi de la distance de sécurité aux matériaux combustibles en mm

Le choix du classement à utiliser, en fonction de l'ouvrage, de la combustion ou du combustible, est donné par le DTU 24-1 révisé au chapitre 10, tableau 6a pour les combustibles gazeux, tableau 6b pour le fioul domestique, le tableau 6c pour le bois en bûches et le tableau 6d pour le fioul lourd et le charbon

La marque NF.

La marque NF est une marque de qualité qui correspond à une démarche volontaire. Elle inclut le marquage CE comme pré requis obligatoire et apporte des garanties supplémentaires:

- l'autorisation d'utiliser la marque NF est donnée par un organisme tiers, mandaté par l'AFNOR, propriétaire de la marque.
- la référence à la marque NF assure que les produits sont testés à l'admission, mais également en suivi de qualité annuel par un laboratoire indépendant des fabricants

coffin-modinox sa 28, Rue de Saint Denis F-93300 Aubervilliers - Tél: (0)1.43.52.10.44 - Fax:(0)1.43.52.79.56 e-mail : coffin.modinox@wanadoo.fr - Site Web : www.coffinmodinox.com